



Adresse postale :
SAMPP
27 route de Thenay
41400 PONTLEVOY

Siège social : mairie

Contact : Joëlle NOUAILLE
02 54 32 78 71
jnouaille@gmail.com

Chers Amis,

Depuis sa fondation en 1985, les réalisations de notre société ont été nombreuses, en particulier : participation très active à la création du musée municipal (actuellement « en sommeil »), acquisition de la photothèque Clergeau, contribution à l'édition d'un livre sur Pontlevoy, « Musée dans la rue », expositions temporaires, les plus récentes étant « Desnos » place de la Saulaie, « La publicité du chocolat à la Belle Epoque » et « Les métiers d'autrefois », édition de livrets reproduisant des expositions comme « Sport et culture à Pontlevoy au début du 20^{ème} siècle », « Métiers et boutiques d'autrefois », « La bataille de Pontlevoy » ..., des publications comme « L'abbaye de Pontlevoy » et une contribution à l'ouvrage du CDPA 41 n°51 consacrée à notre commune.

Tout ceci ne pourrait se faire sans votre précieuse contribution qui nous est précieuse pour continuer à œuvrer pour la connaissance et la promotion du patrimoine pontilévien.

Si vous souhaitez devenir adhérent, nous vous remercions à l'avance de votre soutien et nous vous prions de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous accompagné de votre règlement. Dès réception, nous vous adresserons votre carte de membre 2023.

✂-----

BULLETIN d'ADHESION 2023

NOM et Prénom :

Adresse :

.....

Adresse mail :

Adhère à la SAMPP en qualité de :

- | | | |
|---|------------------|--------------------------|
| Membre titulaire individuel : | 5 euros | <input type="checkbox"/> |
| Couple titulaire : | 8 euros | <input type="checkbox"/> |
| Membre ou couple donateur : | 20 euros | <input type="checkbox"/> |
| Membre ou couple à cotisation de soutien : | 40 euros | <input type="checkbox"/> |
| Membre ou couple bienfaiteur : | 60 euros ou plus | <input type="checkbox"/> |
| Personne morale (firmes, sociétés commerciales) : | 80 euros | <input type="checkbox"/> |

(Les sommes égales ou supérieures à dix euros bénéficiant de la réduction fiscale de 66€, un reçu fiscal vous sera adressé avec votre carte de membre)